

POURQUOI CRÉER UN ESPACE PERSONNEL ?

Créer votre espace personnel vous permet d'accéder à des informations personnalisées, de démarrer votre dossier de demande de financement et de suivre l'avancée de votre projet.

Tout ce que vous y mettez restera confidentiel, alors n'hésitez pas.

ADRESSEZ-NOUS UN MESSAGE

- Je peux envoyer et recevoir des mails directement depuis l'espace sécurisé.

PRENEZ RENDEZ-VOUS

- J'ai la possibilité de prendre un rendez-vous individualisé d'une durée de 20 min, de participer à des réunions d'information et/ou des ateliers pour m'informer et m'aider dans la construction de ma transition professionnelle.

MON PROFIL

- J'indique mes coordonnées et /ou j'actualise mes informations en temps réel (un changement d'adresse, de téléphone, de mail, ect...)

MON PROJET

- Mon projet est à remplir si je constitue un dossier « PTP papier ». Celui-ci sera présenté à la Commission Paritaire Inter Régionale (CPIR).

MES DOSSIERS

- Je consulte le suivi de mon dossier avant et après le passage en CPIR.
Je retrouve l'historique de mes demandes de financement avec les documents joints à mon dossier (Notification de décision, Demande de recours, ect...)

LES DISPOSITIFS

- Je démarre la création du dossier en lien avec le dispositif choisi : Dispositif PTP, Dispositif Transitions Collectives, Dispositif Démissionnaire, Dispositif VAE.

MES DOCUMENTS

- Je dépose les documents en lien avec ma demande de financement et/ou avec mon accompagnement « Conseil en Évolution Professionnelle » (CEP), synthèse, enquête métiers, recherches sur les métiers, Business Plan, lettre de motivation...